

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 151 (2006)
Heft: 8-9

Artikel: États-Unis : l'intervention de la Garde nationale après le passage de l'ouragan Katrina
Autor: Touzard, Anthony
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346620>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Etats-Unis: l'intervention de la Garde nationale après le passage de l'ouragan Katrina

Le 26 août 2005, le Gouverneur de la Louisiane déclare l'état d'urgence en prévision de l'arrivée de l'ouragan Katrina. Le 27, le Gouverneur du Mississippi en fait de même. Des unités de la Garde nationale sont activées. Le 29, Katrina touche terre à la frontière de ces deux Etats avec une force 4 sur l'échelle Saffir-Simpson et des vents de plus de 225 km/h; ses effets se font ressentir en Alabama et en Floride.

■ Cap Anthony Touzard¹

Le 12 septembre, au pic du dispositif, 41 500 personnels de la Garde nationale sont déployés dans la zone. Le 20 septembre, ils ont distribué 5,4 millions de rations, 8,3 millions de litres d'eau et 5600 tonnes de glace aux populations sinistrées de ces quatre Etats, lors de la plus grande opération de secours organisée aux Etats-Unis. Si la Nouvelle-Orléans a beaucoup focalisé l'attention, il ne faut pas perdre de vue que des quartiers entiers et des petites villes le long de la côte du Mississippi ont été totalement détruits.

La Garde, des unités au service des gouverneurs...

La Constitution américaine donne à chaque Etat le droit d'avoir une milice (appelée plus tard Garde nationale) financée par le budget fédéral. Les Etats retiennent le droit de nommer

les officiers et d'entraîner les forces selon les critères fédéraux. En cas de besoin et sur ordre du Président, ces troupes peuvent être activées au profit de l'Union, comme c'est le cas pour l'opération «IRAQI FREEDOM». Ce système permet aux gouverneurs de disposer d'une force équipée et entraînée pour faire face à toute situation de crise à laquelle ils pourraient être confrontés: émeutes, attaques terroristes, pollutions chimiques et, bien sûr, catastrophes naturelles. Cette Garde comporte une composante aérienne (*Air National Guard*) et terrestre (*Army National Guard*).

Les gouverneurs se sont très tôt inquiétés de l'impact de la très lourde contribution de leurs citoyens-soldats aux rotations successives en Irak sur la disponibilité et le degré de préparation de leur Garde, en cas de besoin pour une crise domestique. De plus, de nombreux policiers, pompiers, personnels des services d'urgence, qui ont véri-

tablement la fibre du service public, sont gardes nationaux. Les déploiements à répétition en Irak affaiblissent donc de manière non négligeable les capacités de réponses aux crises domestiques.

En 2004, le Bureau national de la Garde, un organisme fédéral chargé de coordonner les gardes des différents Etats, a tiré la sonnette d'alarme sur le risque de rupture de l'outil par la mobilisation désordonnée des personnels et la politique chaotique de gestion des parcs de matériels laissés au Moyen Orient au lieu de revenir aux Etats-Unis. Prévoyant que les déploiements de longue durée seraient la norme plutôt que l'exception, le bureau de la Garde a cherché à rassurer les gouverneurs en travaillant sur un modèle 50/25/25: 50% des gardes d'un Etat disponibles immédiatement pour des missions au profit du Gouverneur, 25% en opération extérieure, 25% à l'entraînement. Une

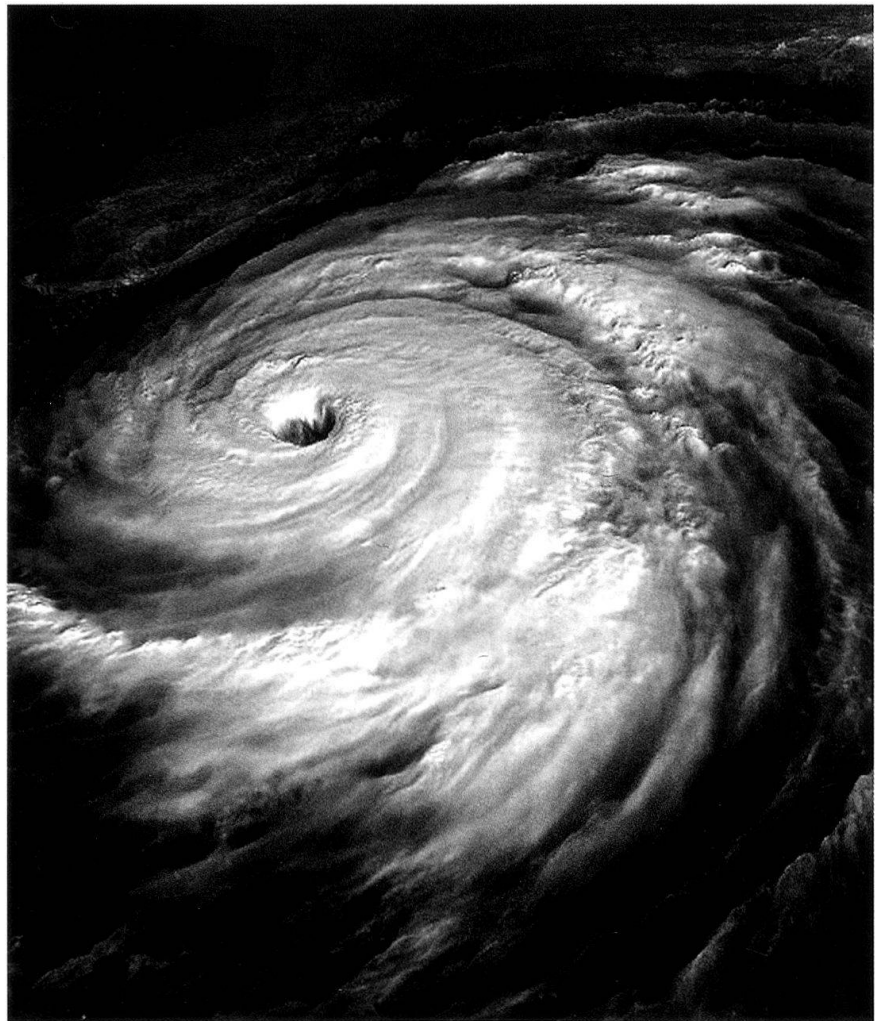
¹ L'auteur, capitaine de réserve français, établi aux Etats-Unis, est affecté au Centre des réserves des Etats-Unis rattaché dès 2001 à l'EMA/Attaché Forces terrestres de Washington. Son texte a paru dans le Bulletin de la Réunion des officiers de réserve du service d'état-major. Merci à son rédacteur en chef, le chef de bataillon Philippe Gouësmel d'en avoir autorisé la reprise.

autre idée directrice importante était de chercher le compromis entre la préservation au sein de chaque Etat du type de forces utiles en cas de crise domestique, tout en suivant les directives fédérales de transformation de l'Army: de l'infanterie et de la police militaire pour le contrôle de zone, du génie pour les dégagements d'itinéraires, du soutien sanitaire, de l'aviation etc.

Les nombreuses déclarations à la presse après le début catastrophique des opérations de secours réfutent tout impact de l'engagement de la Garde en Irak sur la lenteur des secours. D'après le Bureau de la Garde nationale, 124000 personnels sont mobilisables, le 30 août, dans les 17 Etats proches de la trajectoire estimée de Katrina sur le territoire Nord américain, soit 78% des effectifs. Le 3 septembre, le général Blum, chef du Bureau de la Garde, déclare qu'il reste un potentiel de 200000 personnels mobilisables sur tout le territoire.

La montée en puissance du dispositif

Le 29 août, 6200 gardes sont activés et prépositionnés avec leurs matériels et du ravitaillement sur des zones de déploiement initial en arrière des zones côtières, de façon à ne pas subir de plein fouet l'impact de la tempête et être en mesure de rouler dès que les vents retombent en dessous de 80 km/h. Le 30 août, ils sont 7500 à pied d'oeuvre: 3800 en Louisiane, 1900 au Mississippi, 800 en Alabama, 700 en Floride. Leurs missions:



L'«œil» de Katrina.

- Rechercher (fouilles maison par maison, marquage des sites pour les équipes mortuaires), secourir et évacuer les survivants (hélicoptères, moyens routiers, embarcations, avions de transport de l'Air National Guard). Le 22 septembre, plus de 49800 vies ont été sauvées, tous moyens confondus.

- Prêter assistance aux forces de l'ordre: la loi dite *Posse Comitatus Act* de 1878, passée à la fin de la période de reconstruction du Sud après la guerre civile, interdit à l'armée d'activer (donc fédérale) d'intervenir dans des missions de police

(sauf dans quelques cas spécifiques (insurrection, trafic de drogue). La Garde, dans le cadre de déploiements aux ordres du Gouverneur peut, subordonnée à l'autorité policière civile, lui prêter main-forte: contrôle du trafic routier, contrôle de zones, *check points* pour accéder aux zones détruites, patrouilles, filtrage des entrées dans les abris. A aucun moment, la loi martiale n'a été déclarée malgré ce qui a pu être rapporté dans les médias.

- Dégager les itinéraires avec les moyens du génie. Des milliers d'arbres ont été déracinés

nés et jetés sur les routes avec des débris de toutes sortes. De nombreux habitants du Mississippi racontent avoir passé des heures, la tronçonneuse à la main, pour aller de l'abri où ils avaient passé la nuit à ce qui restait de leur domicile. Ces obstacles et les voies d'accès sous eau sont une des causes des délais dans la mise en place complète des dispositifs de secours.

■ Participer aux travaux de réparation et consolidation des digues par des hélitreuilages de sacs de sable de 3,4 tonnes.

■ Distribuer des vivres, de l'eau (mise en place d'unités de purification d'eau), des médicaments.

■ Assurer la sécurité des équipes de réparation pour l'électricité, le téléphone.

■ Soutien psychologique par des aumôniers.

■ Des équipes du génie ont également évalué les dommages structurels des bâtiments publics et des écoles et effectué des réparations d'urgence comme poser des bâches sur les toits endommagés de particuliers...

Les besoins dépassant les capacités de mobilisation des quatre Etats touchés, il est fait appel aux Etats voisins par le mécanisme de l'*Emergency Management Assistance Compact*, un accord inter-Etats d'assistance mutuelle pour les situations d'urgence, introduit en 1996. Cet accord, qui comporte également des protocoles de remboursement des frais et d'établissement des responsabilités, permet de gérer la coordination des moyens. L'*Emergency Management Assistance Compact* ne permet pas aux Gardes des

Etats prêtant assistance d'intervenir dans le maintien de l'ordre comme le ferait la Garde de l'Etat receveur. Des accords bilatéraux entre Etats sont immédiatement préparés et ratifiés dans la foulée, au fur et à mesure que les renforts se mettent en place.

La montée en puissance est très rapide: 31 août: 8300 personnels; 2 septembre: 15000 (c'est à partir de ce moment que la crise a commencé à se stabiliser). Le 3 septembre, ils sont environ 12000 en Louisiane, 8000 dans le Mississippi et 2500 entre l'Alabama et la Floride, auxquels viennent se joindre 5000 personnels d'active. Le 7, il y a 41500 personnels pour la Garde et 17000 pour l'active, toutes Armées confondues (82^e Division aéroportée, 11^e Division de cavalerie pour l'Army, des bateaux-hôpitaux, des *Marines*, des escadrilles de transport aérien, etc.).

Chaque Etat de l'Union offre une aide, importante pour certains, malgré la distance: 1400 hommes pour l'Oregon, 1350 pour l'Ohio, ou plus faible, compte tenu de la petite taille de certains Etats: le Rhode Island a envoyé 150 hommes. Chaque élément de renfort devait être auto-suffisant pendant dix jours.

Les Gardes sont tous placés sous l'autorité du Gouverneur de l'Etat dans lequel ils opèrent; alors que les troupes d'actives, au sein de la *Joint Task Force Katrina*, sont sous le commandement du NORTHCOM, le grand commandement récemment créé dans le cadre de la défense sur le territoire des Etats-Unis. Ils travaillent, en parallèle

et côte à côte, à des missions similaires (sauf le maintien de l'ordre) mais ce sont deux chaînes de commandement bien distinctes.

Les journées de travail sont longues, dans des conditions difficiles de chaleur et d'humidité élevées. Les coups de chaleur sont nombreux. Le degré de pollution et les risques épidémiologiques liés à l'eau stagnante dans la ville imposent un rappel antitétanique et une vaccination contre l'hépatite A; la moindre coupure doit être soignée. A la fierté d'apporter une contribution positive à leurs compatriotes et de recevoir la gratitude des populations secourues s'oppose pour certains le désarroi devant les situations d'extrême détresse et de souffrance rencontrés lors des premiers jours.

Le 11 septembre, l'ouragan Ophélie menace la Caroline du Nord, l'*Emergency Management Assistance Compact* prépare un plan d'intervention qui ne sera pas nécessaire. Le 19, le dispositif commence à se replier: il n'y a plus que 39 833 gardes et 13753 militaires d'active. L'ouragan Rita se dirige sur le Texas, 1200 gardes du Texas qui étaient en Louisiane se redéplient dans leur Etat. Le 21, les chiffres sont de 39 037 et 13 305 pour Katrina. Les opérations d'évacuation sont terminées, les besoins de sécurisation de zone et d'assistance aux populations restent très présents. Le Bureau de la Garde ne peut pas donner de réponse sur la durée estimée des opérations et estimer les effectifs nécessaires à long terme. A partir du 20, tous les regards se portent sur l'ouragan Rita qui menace Hous-



ton et force à évacuer plus de deux millions de personnes, afin d'éviter les erreurs commises à la Nouvelle-Orléans. L'opération met à jour d'autres lacunes, lorsque de gigantesques embouteillages paralysent toutes les sorties de la ville.

La réponse fédérale pourrait changer la donne pour l'active

Lorsque les attentats terroristes ont frappé New York le 11 septembre 2001, le maire Rudy Giuliani a réagi avec un extraordinaire sens de la situation, pris en main les opérations de sauvetage et d'assistance. Il ne recevra que des éloges dans les jours, semaines et mois suivants.

Lors de la création du super *Department of Homeland Security* en 2002, la *Federal Emergency Management Agency* est absorbée par ce géant qui focalise l'essentiel de son attention sur la menace terroriste et relègue les catastrophes naturelles au second plan.

La situation chaotique à La Nouvelle-Orléans, observée à la télévision par le monde entier, résulte d'une part de l'absence de plan d'évacuation pour les 100000 résidents sans véhicule et sans ressource, qui ne peuvent pas évacuer lorsque l'ordre en a été donné. D'autre part, les capacités de réaction des services de la ville de la Nouvelle-Orléans, dont un tiers des policiers manque à l'appel après le passage de Katrina et près des deux tiers le 3 septembre, sont totalement submergées.





La Garde est présente dès le début mais en nombre insuffisant: 663 gardes de la Louisiane sont présents dans les premières heures au stade du Superdome où ils trouvent 12 000 réfugiés qui ne s'attendent qu'à passer que quelques heures dans cet abri du dernier ressort. Au fur et à mesure que les inondations chassent les habitants hors de chez eux et que les évacuations amènent toujours plus de réfugiés, le chiffre passe à plus de 30 000, submergeant les capacités d'assistance mais les

gardes maintiennent le stade dans un état de relative sécurité, à la différence du Centre de conventions où l'absence de forces de l'ordre entraîne le chaos. 1000 policiers militaires de la Garde ont dû le prendre d'assaut le 3 septembre, pour en reprendre le contrôle. Le 1^{er} et 2 septembre, le Gouverneur de la Louisiane et le maire de la ville implorant l'aide du Gouvernement fédéral. Lorsqu'il s'agit de la vie de plus de 30 000 réfugiés civils sans vivre et sans eau pendant trois jours, une

question légitime se pose: la situation aurait-elle été différente si une brigade de 2800 hommes de la Garde de la Louisiane n'avait pas été au même moment en Iraq? Les Etats voisins auraient-ils pu fournir plus d'aide et plus vite si le fardeau des rotations et des mobilisations successives pour l'Iraq n'avaient pas limité quelque peu leur capacité de réaction? Le plan de crise prévoit que, lorsque la crise dépasse la capacité de réaction de l'Etat, les autorités locales demandent la déclaration de l'état d'urgence fédéral et s'adressent à la *Federal Emergency Management Agency*.

Les mois à venir seront riches de comptes-rendus et sans nul doute d'accusations entre les responsabilités des services d'urgence de la Nouvelle-Orléans, de la Louisiane et de la *Federal Emergency Management Agency*, dont le chef démissionne le 12, suite au manque flagrant de préparation, de communication, de réactivité de son agence, qui porte une lourde responsabilité dans le chaos qui règne pendant cinq jours. La première réponse fédérale visible, qui donne une impression d'efficacité après quatre jours où le Gouvernement fédéral semble étrangement déconnecté, est, parallèlement à la Garde, le déploiement des troupes d'active sous le commandement du NORTHCOM.

La semaine du 19 septembre, des parlementaires républicains émettaient des suggestions de révision du *Posse Comitatus Act* pour autoriser les troupes fédérales à faire du maintien de l'ordre, afin d'augmenter le rôle de l'armée dans la gestion des crises. Lors d'une catastrophe

naturelle, le NORTHCOM n'a pour mission que de prêter assistance aux agences civiles de gestion des crises. Or, c'est là plutôt qu'à la *Federal Emergency Management Agency* que le président Bush choisit de superviser les opérations de secours, lors de l'ouragan Rita le 24 septembre. Le Président Commandant en chef, en difficulté dans les sondages, a certainement voulu profiter de l'image positive du volet militaire des secours plutôt que de subir les conséquences de l'échec de la *Federal Emergency Management Agency* lors de Katrina. C'est peut-être significatif du plus grand rôle que certains voudraient voir jouer par l'armée lors de crises domestiques.

L'armée d'active, qui ne peut déjà pas effectuer à elle seule les rotations en Afghanistan et

en Iraq, peut-elle avoir les capacités de faire face à des crises domestiques sans impact négatif, sans que cela ait des répercussions sur la qualité de la remise en condition et de l'entraînement? N'est-ce justement pas là le rôle de la Garde nationale que d'intervenir sur le territoire américain à partir de ses trois mille deux cents sites? La contribution de la Garde aux opérations en Iraq l'a-t-elle affaiblie à ce point qu'elle ne peut plus assurer de manière satisfaisante sa mission première?

L'Union est une Confédération d'Etats indépendants, qui limite de manière restrictive les pouvoirs fédéraux. Dès les premières années de la République, le débat du rapport de force entre les Etats et le Gouvernement fédéral a fait osciller le balancier dans un sens ou dans

l'autre. La Deuxième Guerre mondiale et la guerre froide ont considérablement fait évoluer le rapport de force en faveur du Gouvernement fédéral.

Un rôle accru de l'armée d'active dans le cadre domestique serait une évolution dans le même sens, au détriment des pouvoirs des gouverneurs. Les gouverneurs des Etats sous le coup d'une catastrophe naturelle de grande ampleur ne refuseraient probablement pas l'aide de l'armée, mais ils devraient réfléchir dès maintenant au rôle qu'ils voudront maintenir pour leur Garde entre opérations extérieures et opérations intérieures, ainsi qu'aux prérogatives qu'ils voudront garder sur leur Etat dans ce dernier cas.

A. T.